

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

13 septembre 2022
Français
Original : anglais

Genève, 16-18 novembre 2022
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
**Organisation des travaux, y compris ceux
de tous organes subsidiaires de la Réunion**

Programme de travail provisoire annoté

Document soumis par le Président

Mercredi 16 novembre 2022

10 h 00-13 h 00

Ouverture de la Réunion par le Président élu (point 1 de l'ordre du jour).

Adoption de l'ordre du jour (CCW/MSP/2022/1) ; reconduction du Règlement intérieur ; confirmation de la nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Réunion ; organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion (points 2 à 5 de l'ordre du jour).

Échange de vues général (point 6 de l'ordre du jour). Les Hautes Parties contractantes, les États signataires, les États observateurs et les organisations participant à la réunion sont invités à présenter des déclarations générales ne portant pas sur des questions particulières qui seront traitées au titre d'autres points de l'ordre du jour. Les délégations sont invitées à limiter leur déclaration à trois minutes au maximum.

15 h 00 -18 h 00

Échange de vues général (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (CCW/GGE.1/2022/3) (point 7 de l'ordre du jour). Au titre de ce point, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sera présenté. Les délégations sont invitées à présenter leurs vues sur le rapport et la voie à suivre.

Jeudi 17 novembre 2022

10 h 00-13 h 00

Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (CCW/GGE.1/2022/3) (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*).



Questions financières se rapportant à la Convention et aux Protocoles y annexés (point 8 de l'ordre du jour). Au titre de ce point, le secrétariat présentera également l'état des contributions et les perspectives financières concernant la Convention ainsi que les coûts estimatifs des activités à mener au titre de la Convention en 2023.

Questions se rapportant à l'Unité d'appui à l'application de la Convention (point 9 de l'ordre du jour). Le rapport de l'Unité d'appui à l'application sera présenté. Les délégations sont invitées à examiner les questions qui ont trait à l'Unité d'appui.

15 h 00-18 h 00

Questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention (point 10 de l'ordre du jour). Les délégations sont invitées à présenter leurs vues sur les faits nouveaux pertinents et sur la manière dont ils peuvent être étudiés dans le cadre de la Convention, y compris l'examen des documents de travail soumis au titre de ce point.

Universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés (point 11 de l'ordre du jour). Les délégations sont invitées à échanger des informations sur les activités menées pour promouvoir l'universalisation de la Convention ainsi que sur les progrès réalisés dans le processus interne de ratification et de dépôt des instruments de ratification.

Examen du rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention (point 12 de l'ordre du jour). Le rapport du Comité directeur du Programme de parrainage sera présenté (CCW/MSP/2022/3). Les délégations sont invitées à aborder toute question qu'elles pourraient avoir à ce sujet.

État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés (point 13 de l'ordre du jour). Le secrétariat fera le point sur l'état de la soumission de rapports au titre de la Convention et des Protocoles y annexés. Les délégations sont invitées à faire part de tout commentaire qu'elles pourraient avoir sur la question.

Vendredi 18 novembre 2022

10 h 00-13 h 00

Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour). Les délégations sont invitées à examiner les questions relatives à l'application des décisions prises à la sixième Conférence d'examen.

15 h 00-18 h 00

Examen et adoption du rapport final (point 15 de l'ordre du jour) Les délégations sont invitées à examiner et à adopter le rapport final, qui contiendra les décisions pertinentes sur les questions de fond et de procédure. Elles sont aussi invitées à adopter les coûts estimatifs des activités à mener au titre de la Convention en 2023.

Clôture de la Réunion (point 16 de l'ordre du jour).
